

Mission d'Ingénierie Touristique Rhône-Alpes

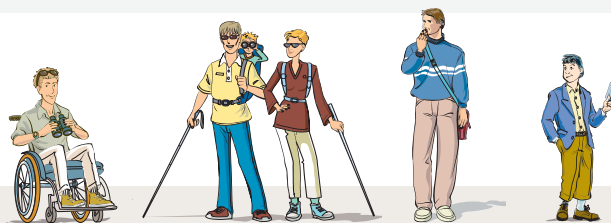
VADE-MECUM ILLUSTRÉ DU LABEL TOURISME ET HANDICAP



Juin 2005

Rhône-Alpes
tourisme

AVANT-PROPOS



L'accès aux loisirs et aux vacances pour tous est une priorité régionale. Malgré l'existence d'initiatives individuelles locales, le développement des équipements et des prestations touristiques adaptés souffre d'un grand retard dans notre pays. Pourtant, il en va de la solidarité comme du développement économique.

Consciente des enjeux sociaux et économiques, la Région Rhône-Alpes a demandé à Rhône-Alpes Tourisme de confier à la Mission d'Ingénierie Touristique Rhône-Alpes, le soin de mettre en œuvre des actions concrètes pour permettre l'accueil pour leurs loisirs et leurs vacances des personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, de nombreuses actions sont menées, parmi lesquelles, avec le relais des comités départementaux de tourisme, la labellisation "Tourisme et Handicap" de sites et d'équipements adaptés.

Les critères de ce label national, correspondant aux quatre déficiences : motrice, visuelle, auditive et mentale, se rapportent à toutes les composantes des lieux de vie et de pratiques, hébergements, musées, ou offices de tourisme... Cependant, leur appréhension par le porteur de projet ou le maître d'œuvre n'est pas toujours aisée.

S'appuyant sur des illustrations et des transparents qui identifient les attentions particulières à porter, complétés par des textes simples, ce vade-mecum est destiné à en rendre l'approche facile.

Ce petit guide pratique servira à tous les acteurs du tourisme pour mettre en accessibilité leurs sites et améliorer le confort de tous les publics, valides ou non sans pour autant générer de réel surcoût si ces aménagements sont pensés et réfléchis dès la conception du projet.

Car c'est en travaillant avec les professionnels, en les fédérant et en les accompagnant dans leur démarche que nous pourrions installer durablement Rhône-Alpes comme une destination touristique majeure d'accueil des loisirs et des vacances pour tous.

La Mission d'Ingénierie Touristique Rhône-Alpes

SOMMAIRE



- Définition et fonctionnement du label Tourisme et Handicap 9
- Mode d'emploi : comment lire le vade-mecum illustré 11
- Basiques de l'accessibilité 13

Description des espaces et aménagements essentiels préconisés :

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

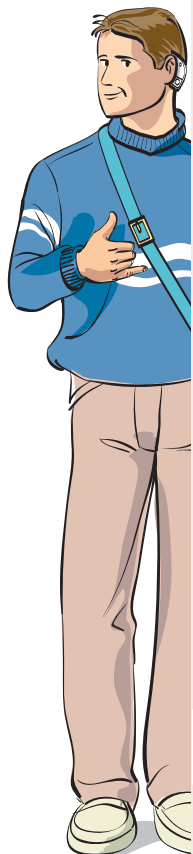
- Demande de renseignement préalable 14
Accès au site, signalétique, parking et cheminement jusqu'à l'accueil
- Entrée du site touristique, accueil, documentation adaptée 16
- Cheminement intérieur, ascenseur, signalétique intérieure 18
- Sanitaires, téléphone, sécurité 20

CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES

- Pour gestionnaire de sites touristiques : espaces intérieurs 22
(salle de musée, salle d'exposition, vue sur des œuvres, sculpture, peinture, outils de visite adaptés...)
- Pour gestionnaire de sites touristiques : espaces extérieurs 24
(monuments, jardin, promenade, point d'observation, mobilier d'interprétation,...)
- Pour hébergement : chambre 26
- Pour hébergement : salle de bain – WC 28
- Pour hébergement : cuisine 30
- Pour restauration : salle de restaurant 32



DÉFINITION ET FONCTIONNEMENT DU LABEL



Le label Tourisme et Handicap, lancé en 2001 par le Secrétariat d'État au Tourisme, a pour but d'apporter une garantie d'accueil efficace et adaptée aux besoins indispensables des personnes en situation de handicap. Il représente également un moyen de sensibiliser les professionnels du tourisme à une clientèle potentielle non négligeable et procure à l'ensemble des personnes valides un confort supplémentaire. Il commence à être reconnu au niveau européen.

Sa particularité est de prendre en compte les quatre déficiences : motrice, visuelle, auditive et mentale. Un prestataire peut recevoir le label pour un ou plusieurs types de handicap.



Le site est accessible
au déficient moteur.



Le site est accessible
au non ou mal-voyant.



Le site est accessible
au non ou mal-entendant.



Le site est accessible
au déficient mental.

Le label est évolutif : il peut être accordé pour 1 à 4 déficiences au fur et à mesure des aménagements réalisés. Il est attribué pour une durée de 5 ans renouvelable, sous réserve de la signature de la charte du labellisé. Une cotisation de 150 euros pour 5 ans est demandée pour la location de la plaque à apposer sur l'établissement.

Le label peut être accordé à toutes les catégories d'acteurs touristiques : les sites touristiques, musées, salles d'expositions, monuments, sites naturels (jardins, parcs régionaux) ; les sites de loisirs, salles de spectacles, parcs à thème, équipements sportifs et récréatifs ; la restauration : les restaurants, bars, cafétérias, tables d'hôtes ; les hébergements : les établissements hôteliers, gîtes, meublés, villages de vacances, campings ; les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives.

En Rhône-Alpes, les demandes de label sont centralisées au niveau de Rhône-Alpes Tourisme (CRT Rhône-Alpes) par la Mission d'Ingénierie Touristique, qui remet à chaque demandeur les documents relatifs au cahier des charges du label Tourisme et Handicap et planifie les journées d'audit par des experts régionaux formés.

Les dossiers d'évaluation sont présentés en Commission Régionale de labellisation, puis transmis, sous réserve d'un avis circonstancié favorable, à la Commission Nationale qui attribue le label.

Les dossiers de demande de labellisation Tourisme et Handicap peuvent être demandés auprès de la Délégation Régionale au Tourisme, du Comité Départemental du Tourisme de votre département ou auprès de la Mission d'Ingénierie Touristique Rhône-Alpes ou téléchargés sur son site Internet, [www.crt-mitra.com/les pratiques touristiques/rubrique Tourisme Adapté](http://www.crt-mitra.com/les_pratiques_touristiques/rubrique_Tourisme_Adapté) :

Mission d'Ingénierie Touristique Rhône-Alpes

Tourisme adapté

RHÔNE ALPES TOURISME

69260 Charbonnières-les-bains

MODE D'EMPLOI

Le Vade-mecum illustré du label Tourisme et Handicap vous est présenté espace par espace selon la chronologie de la visite d'un site touristique.

Pour chaque espace, une page d'illustration identifie et visualise les aménagements indispensables et une page de légende attenante explique les préconisations attendues.

Les pages de légende énumèrent sous des pastilles numérotées les critères obligatoires extraits du cahier des charges du label Tourisme et Handicap.

Des bulles jaunes éclairent le lecteur sur :

- les compensations tolérées pour pallier les impossibilités techniques ou architecturales,
- les bonnes astuces réalistes et abordables,
- les critères non obligatoires mais qui donnent une valeur ajoutée certaine.

EX :



Préciser si le site est labellisé et les déficiences pour lequel il est labellisé

Des bulles cerclées de rouge attirent l'attention du lecteur sur :

- le danger que présentent certains obstacles.
- les erreurs à éviter.

EX :



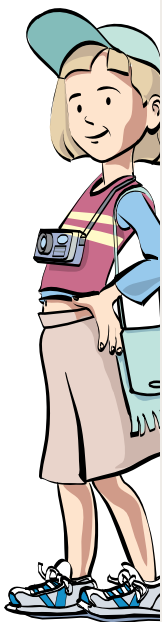
Eviter un sol meuble.

En face de chaque critère essentiel énuméré est porté un point de couleur symbolisant la déficience pour laquelle l'aménagement spécifique est nécessaire :



Les pages d'illustration présentent la vue panoramique des espaces visités et visualisent les aménagements adaptés que l'on attend pour chaque déficience.

Les transparents qui viennent s'intercaler renvoient par un jeu de pastilles numérotées à la légende et signalent par un jeu de flèches les mesures à respecter.



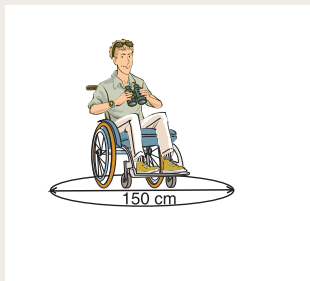
BASIQUES DE L'ACCESSIBILITÉ

Certaines préconisations sont récurrentes sur tous les espaces visités, aussi nous paraît-il pertinent de vous présenter ces "incontournables" dès maintenant.

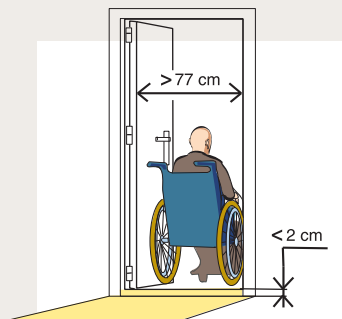


Qu'est-ce qu'une aire de rotation ?

Une aire de rotation est l'espace suffisant à un fauteuil roulant pour pivoter sur lui-même : prévoir un cercle de 150 cm de diamètre.



La largeur de passage utile permettant la circulation d'un fauteuil roulant standard est évaluée à 77 cm, cela correspond à l'espace réel disponible lorsque la porte est ouverte. Le ressaut au seuil ne dépassera pas 2 cm.



Il est important pour un sourd ou un malentendant de pouvoir gérer la luminosité d'une pièce : il sollicite beaucoup sa vue et a besoin tantôt d'un bon éclairage pour lire sur les lèvres, tantôt d'un éclairage tamisé pour reposer ses yeux. De même, il faut soigner l'insonorisation.



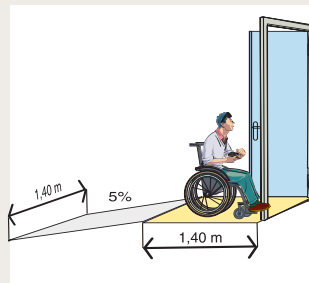
Veiller à ne pas laisser d'obstacles à hauteur de visage non signalés au sol pour une personne mal voyante ou aveugle qui ne pourra pas les détecter avec sa canne blanche (escalier, étagères, lampes, porte basse...). Signaler au sol les obstacles qui débordent de plus de 40 cm du mur.



La rampe ne peut pas excéder une pente de plus de 5% entre deux paliers de repos.

Pour la calculer, diviser la hauteur par la longueur, puis multiplier par 100 pour obtenir l'inclinaison en pourcentage.

Prévoir un palier de repos de 140 cm X 140 cm devant la porte.



Veiller à créer un espace rassurant et sécurisé pour une personne déficiente mentale, vulnérable au stress.

